

Communiqué de presse

L'article:

« **Les requérants déboutés font-ils les frais du taux de chômage vaudois ?** », (*Le Temps*, 14 juillet 2005) appelle les commentaires suivants de la part de la Coordination Asile Vaud :

Dire que l'interdiction de travailler faite aux requérant-e-s débouté-e-s est une mesure permettant de lutter contre le travail illicite est une triste farce. Ces personnes sont là depuis des années, parfois plus de dix ans. Elles sont appréciées de leurs employeurs-euses et la seule solution équitable serait de les régulariser en leur donnant enfin un permis. Le Département de l'économie prétend libérer des emplois que pourraient occuper des chômeurs « vaudois ». En fait, en leur interdisant de travailler le Département de l'économie contraint ces salarié-e-s légaux/les à devenir justement des travailleurs et travailleuses clandestines.

Le 5 juillet, le Grand Conseil n'a pas seulement adopté la nouvelle Loi sur l'emploi. Il a également décidé, contre la volonté du Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, de geler les renvois forcés. Faut-il le rappeler à la Conseillère d'Etat Jacqueline Maurer et au chef du Service de l'emploi ? Signifier aux requérant-e-s débouté-e-s une interdiction de travailler à partir de la fin juillet est une manière de les obliger de quitter le canton. C'est également une mesure de contrainte.

Les personnes à qui l'on a interdit de travailler n'ont pas droit aux prestations de l'assurance chômage, alors qu'elles ont payé les cotisations à l'ensemble des assurances sociales pendant des années... Voilà une nouvelle forme d'économie sur les personnes précarisées.

De plus, nous ne savons pas comment le Service de la population a transmis au Service de l'emploi les décisions d'interdiction de travail ! Ce sont les Offices régionaux de placement (ORP) qui écrivent directement aux personnes concernées leur annonçant qu'ils ont reçu un courrier du Service de la population concernant leur autorisation de travail. Mais les personnes concernées n'ont jamais reçu de décision ou courrier du Service de la population stipulant une quelconque interdiction ! Quel est le rôle des conseillers et conseillères en placement ?

En clair, cela veut dire que ces personnes qui sont indépendantes financièrement, qui ont un appartement, dont les enfants vont à l'école se retrouvent du jour au lendemain dans l'impossibilité de payer leur loyer, l'assurance-maladie, etc.

Quand Monsieur Mermoud parle de la votation du 25 septembre concernant l'extension des mesures de libre circulation aux nouveaux pays de l'Union européenne pour justifier ces interdictions de travailler, il utilise sciemment les situations difficiles des requérant-e-s débouté-e-s pour se profiler publiquement contre le dumping salarial. La lutte contre le dumping salarial passe par la reconnaissance de droits réels : droit au travail, droit à des salaires qui permettent de vivre, possibilité de se défendre sans crainte d'être licencié-e, etc. Elle ne passe pas par la mise en concurrence artificielle des salarié-e-s entre celles et ceux qui ont la nationalité suisse, celles et ceux qui ont un permis de travail et celles et ceux qui sont requérant-e-s d'asile débouté-e-s ou encore sans papier.

Malgré les diverses manifestations de ces derniers mois, malgré le fait que beaucoup de requérant-e-s débouté-e-s travaillent et ne coûtent pas un sou à l'Etat, malgré le fait que des employeurs-euses protestent contre l'interdiction de travailler, le Département de l'économie s'aligne ouvertement sur la politique prônée par le leader de l'UDC Blocher et son représentant dans le canton de Vaud, le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

Pour sa part, la Coordination Asile Vaud continue à demander que les requérant-e-s d'asile débouté-e-s puissent travailler et que le gel des mesures de contraintes soit effectif. Elle demande une régularisation pour chacun et chacune. Elle défend une société digne de ce nom, et non une société gérée par des pseudo-mesures administratives qui ne tiennent pas compte de la réalité de ce que vivent les réfugié-e-s débouté-e-s.

Coordination Asile Vaud